



**CONCOURS D'ACCES AU CORPS DES
PROFESSEURS DE LYCEE TECHNOLOGIQUE (CAPET)
CONCOURS EXTERNE ET CAFEP**

Section : SCIENCES ET TECHNIQUES MEDICO-SOCIALES

Session 2017

Rapport de jury présenté par :
Madame Sabine CAROTTI,
Présidente du jury



SOMMAIRE

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES	3
Concours CAPET externe	3
Concours d'accès à l'échelle de rémunération	4
EPREUVES D'ADMISSIBILITE	5
ECRIT 1 - Première épreuve admissibilité	5
ECRIT 2 - Seconde épreuve admissibilité	13
EPREUVES D'ADMISSION.....	18
Première épreuve d'admission : Mise en situation professionnelle	18
Seconde épreuve d'admission : Epreuve d'entretien à partir d'un dossier	40
CONCLUSION GENERALE	45
REMERCIEMENTS	46

Le rapport est rédigé sous la responsabilité de la présidente de jury

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

Concours CAPET externe

Candidats inscrits :	495
Candidats présents aux épreuves écrites d'admissibilité :	192
Candidats admissibles :	108
Candidats présents à l'épreuve orale d'admission :	83
Candidats proposés pour l'admission :	48
Epreuves d'admissibilité Meilleure moyenne	18,1 / 20
Moyenne générale des candidats admissibles	11,1 / 20
Epreuves d'admission Meilleure moyenne	19 / 20
Moyenne générale des candidats admis	13,8 / 20
Ensemble des épreuves (admissibilité et admission) Meilleure moyenne	18,88 / 20
Moyenne générale des candidats admis	13,3 / 20

***Concours d'accès à l'échelle de rémunération
(CAFEP)***

Candidats inscrits :	88
Candidats présents à l'épreuve écrite d'admissibilité :	32
Candidats admissibles :	18
Candidats présents à l'épreuve orale d'admission :	16
Candidats proposés pour l'admission :	8
Epreuves d'admissibilité	
Meilleure moyenne	17,1 / 20
Moyenne générale des candidats admissibles	11,8 / 20
Epreuves d'admission	
Meilleure moyenne	18,5 / 20
Moyenne générale des candidats admis	15,25 / 20
Ensemble des épreuves (admissibilité et admission)	
Meilleure moyenne	17,7 / 20
Moyenne générale des candidats admis	14,3 / 20

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

Les sujets des épreuves d'admissibilité sont en ligne sur le site du Ministère Devenir Enseignant, <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/>.

ÉCRIT 1 - Première épreuve admissibilité

Durée : 5 heures – coefficient : 1

Moyenne générale : 8,6 /20

Note la plus haute : 18 /20

Note la plus basse : 4.2 /20

Rapport de jury

Cadre de l'épreuve

Durée : 5h. Coefficient 1.

L'objectif de l'épreuve est de vérifier que le candidat est capable de mobiliser l'ensemble de ses connaissances scientifiques et techniques, d'exploiter les documents qui lui auront été éventuellement fournis pour construire un développement structuré et argumenté dans le cadre d'un sujet de synthèse relatif aux disciplines fondamentales alimentant les champs de spécialité.

On attend donc une **composition rédigée et structurée mobilisant des connaissances** des champs disciplinaires composant les sciences et techniques médico-sociales au service d'une analyse et d'une argumentation rigoureuses.

Le candidat doit être en capacité de dégager un questionnement prenant appui sur le sujet conduisant à la formulation d'une problématique qui doit servir de fil conducteur à la composition du devoir.

L'argumentaire construit doit répondre à cette problématique en s'appuyant sur des **connaissances actualisées précises et solides** du champ disciplinaire des sciences sociales et de la santé, traitées au niveau M1 du cycle Master, dans ses différentes dimensions en lien avec les disciplines suivantes : droit, sociologie et psychologie, économie, histoire et géographie, santé publique, sciences politiques.

En aucun cas, il ne s'agit de rédiger une note de synthèse, ni de conduire une étude ou un commentaire des documents proposés éventuellement en annexe. Toute paraphrase est à proscrire.

La composition réalisée doit donc prendre appui sur la mobilisation des connaissances du candidat et intégrer une exploitation pertinente des documents, quand des annexes sont fournies, et cela au service de l'argumentation.

La qualité de la structuration du devoir, la clarté du propos et la logique des idées doivent permettre un **réinvestissement dans un cadre professionnel**, à savoir un contexte d'enseignement. Il ne s'agit en aucun cas de proposer un cours ou une trace écrite utilisée en l'état par l'enseignant avec des élèves : le candidat doit montrer qu'il domine suffisamment le sujet en termes de connaissances et d'analyse pour permettre une ouverture pédagogique.

Le jury rappelle les compétences évaluées :

- Formuler une problématique contextualisée en adéquation avec le sujet ;
- Mobiliser des connaissances au service de l'analyse et de l'argumentation ;
- Exploiter les documents éventuellement fournis ;
- Argumenter de façon rigoureuse ;
- Construire un développement structuré et susceptible d'être réinvesti dans un enseignement ;
- Mettre en évidence les enjeux historiques, politiques, économiques, sociétaux... ;
- S'exprimer de façon claire et précise en mobilisant un vocabulaire scientifique et technologique.

Conseils méthodologiques et généraux

Le devoir doit être impérativement composé d'une introduction, d'un développement construit autour de parties articulées et d'une conclusion. Un plan détaillé n'est pas attendu, la copie doit être composée.

L'introduction permet de situer le sujet, voire de le contextualiser, éventuellement de préciser les notions et concepts nécessaires à l'étude du sujet et de formuler une problématique, d'annoncer le plan. Le **développement se construira alors autour du traitement de la problématique**.

A cette fin, l'apport de connaissances est incontournable. La composition ne doit pas se réduire à une juxtaposition de connaissances ni à la simple analyse des documents éventuellement proposés. Construit, fondé, le développement doit conduire à une **réflexion critique sur la thématique proposée**.

Le propos doit être nuancé sans jugement de valeur.

Les connaissances mobilisées doivent correspondre à celles d'un niveau Master 1 dans le domaine. A cette fin, il est recommandé de se constituer une bibliographie actualisée.

La maîtrise de la langue (orthographe, syntaxe et vocabulaire) est un prérequis élémentaire.

Attentes du jury concernant le sujet 2017

Compétences attendues	Sujet 2017
<p>Cerner et présenter les attendus du sujet <i>Annonce de la problématique et du développement</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité à problématiser - Pertinence de la problématique : <p>Pour ce sujet, les éléments de la problématique devaient interroger les différentes dimensions du sujet en articulant l'accès aux droits dans la perspective du processus d'intégration sociale pour un public sans domicile fixe...</p>
<p>Mobiliser des connaissances indispensables au traitement du sujet <i>Connaissances actuelles, exactes et de bon niveau master qui constituent un socle capables d'être étoffées, dynamisées, complétées.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaissances en lien avec le processus d'intégration <ul style="list-style-type: none"> - Notion de processus - Intégration, insertion, inclusion : termes à définir, à différencier à expliquer - Processus d'intégration : liens sociaux, travail, logement, famille... - Exclusion sociale, pauvreté, vulnérabilité, précarité - Cohésion sociale, disqualification sociale, désaffiliation - Apports pluridisciplinaires d'auteurs et de références (rapports, études...) ▪ Connaissances en lien avec l'accès aux droits <ul style="list-style-type: none"> - Accès aux droits fondamentaux et sociaux : connaissance de ses droits et moyens de les faire valoir. - Typologies des droits : droit à la santé, droit au logement, droits sociaux, droits civiques... - Aspect juridique : textes fondateurs - Accompagnement social - Acteurs qui participent à l'accès aux droits : Associations, Collectivités territoriales et Etat, organismes de protection sociale ▪ Connaissances en lien avec les obstacles <ul style="list-style-type: none"> - Non recours aux droits : complexité du système, méconnaissance des droits et des structures - Refus, renoncement - Stigmatisation, représentations sociales, collectives et individuelles - Offre insuffisante et inadaptée - Institutionnalisation de la gestion dans l'urgence - Réponses inadaptées des institutions aux besoins des publics - Droits opposables (dysfonctionnement ou non mis en œuvre)
<p>Exploiter les documents <i>Prise en compte de la nature</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Définition du public (personne sans domicile) - Profil des publics sans domicile : caractère hétérogène, besoins

Compétences attendues	Sujet 2017
<p><i>des documents et choix pertinent des données, informations</i> <i>Utilisation pertinente dans le discours</i></p>	<p>spécifiques et diversifiés.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Typologie des obstacles : réponses institutionnelles inadaptées, besoins du public. - Analyse des données statistiques
<p>Argumenter <i>Rigueur de l'argumentation</i> <i>Développement scientifique verbalisé</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Eléments démonstratifs pour répondre à la problématique - Argumentation aboutie - Articulation entre accès aux droits et processus d'intégration
<p>Construire un développement structuré susceptible d'être réinvesti dans un enseignement <i>Élaboration d'un plan structuré</i> <i>Intégration des connaissances et des éléments issus des documents</i> <i>Mise en évidence des points clés, éléments essentiels du développement</i> <i>Conclusion en lien avec la problématique de départ</i> <i>Démarche didactique perceptible</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Neutralité des propos - Données chiffrées qui illustrent la démonstration - Introduction, problématique => présentation du plan, fil conducteur - Liens logiques et transitions entre les éléments des différentes parties proposées - Démarche suffisamment cohérente pour être ré-utilisable sous l'angle didactique.
<p>Mobiliser l'histoire des sciences, élargir l'analyse vers des dimensions culturelle ou sociétale <i>Pertinence des questionnements soulevés</i></p>	<p>Toute ouverture sur le questionnement. Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Représentation de l'accès aux droits - La question des travailleurs pauvres concernés par la problématique de l'accès aux droits. - L'analyse des dimensions sociétales - La question des migrants - L'historique de la protection sociale - La dimension participative des exclus à la démocratie sociale : instances participatives au niveau des institutions, des structures d'accueil, ...
<p>S'exprimer</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Syntaxe - orthographe - Utilisation des connecteurs logiques - Vocabulaire scientifique et technologique adapté - Soigner la rédaction et la lisibilité - Éviter les énumérations, les paraphrases



Compétences attendues	Sujet 2017
	- Structurer la composition conformément aux exigences d'une épreuve niveau M1

Analyses et remarques du jury

L'évaluation a montré une meilleure préparation de certains candidats et davantage d'excellentes copies que lors des sessions précédentes.

Cependant, pour une partie des candidats, les compétences en termes de problématisation doivent être développées pour répondre aux attentes de l'épreuve.

Les documents sont par ailleurs souvent exploités de manière pertinente par les candidats qui ont su éviter de s'enfermer sur le raisonnement induit par les annexes. Les candidats doivent prendre conscience que l'épreuve ne consiste pas en une synthèse des annexes présentées. Les sujets sont construits pour n'être correctement traitables qu'en appui sur les connaissances de niveau master, maîtrisées par les candidats.

Les candidats sont également évalués au regard de leur capacité à réinvestir leurs acquis dans un enseignement. Ainsi la démarche didactique doit pouvoir être perceptible.

Enfin, les candidats sont invités à porter une attention particulière à l'expression. Dans certains travaux, si le vocabulaire scientifique a été cité, la syntaxe, l'orthographe et l'utilisation des connecteurs logiques ont montré de grandes lacunes.

Le jury a apprécié :

- Une exploitation pertinente et complète des documents, sans lecture linéaire. Par exemple à la lecture de bonnes copies, l'analyse des candidats s'est portée sur la difficulté finalement à cerner l'évolution de ce public vulnérable, en termes de profils, de parcours chaotiques. Ces derniers présentaient une précarité multifactorielle (économique, administrative, affective, relationnelle, ...).
- Une mobilisation très pertinente des connaissances au service d'une démonstration qui s'appuie sur une problématique posée avec rigueur.
- Des problématisations bien connectées au sujet.
- Un développement cohérent et structuré qui apporte un éclairage précis au sujet étudié.
- Un argumentaire alimenté par des références scientifiques relevant du champ sanitaire et social.
- Une réflexion aboutie conduite avec un fil conducteur issu de la problématique.

Pour illustrer, certains argumentaires questionnaient les dispositifs :

- D'urgence : il ne s'agissait pas d'emblée d'un accès aux droits mais à l'eau, à l'hygiène, à l'alimentation, puis d'un accompagnement psychique, physique...
- D'hébergement : la démarche reste complexe, les grands SDF sont exclus de l'habitat d'urgence, de nombreux acteurs relèvent du champ associatif, d'autres structures proposent des habitats pérennes pour accompagner la reconstruction comme "un chez soi d'abord"...

- D'accès aux soins : curatifs avec l'accès aux PASS, mais aussi préventif au regard des "pathologies de la rue", à des lieux d'informations sur leurs droits, notamment sur l'acceptation de leur animal, les nouveaux programmes de santé publique...

La composition faisait alors ressortir la "stratégie des petits pas vers un processus d'intégration plus construit" ; L'analyse des obstacles proposée portait sur le phénomène d'auto-exclusion et ses conséquences, la non-demande de soin, la rupture de liens sociaux...

S'y ajoutaient, les problèmes liés aux addictions, aux troubles psychotiques, mais également l'isolement des professionnels et les difficultés qu'ils peuvent rencontrer pour approcher des populations précaires atteintes de maladies infectieuses, ou encore pour appréhender les spécificités d'ordre psychopathologique que présentent certains exclus.

Une écriture fluide, avec des liens logiques, des annonces de plan analytique et des phrases d'amorce qui annoncent les parties du développement.

Certains candidats ont alimenté leur réflexion à partir de justifications documentées en sus des sources annexées.

- La distinction entre précarité, pauvreté, exclusion, inclusion a contribué à construire une partie de la réflexion sur la situation du public ciblé et sur le cadre institutionnel et législatif.
- L'analyse des obstacles dans différentes dimensions reliées : sociologique, éthique (approche des professionnels et acteurs de terrain), individuel (désaffiliation), juridique et législative (droit opposable, lois de 98, 2002 et plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, ...), institutionnelle (urgence, structures médico-sociales, sanitaires, sociales, humanitaires, protection sociale, etc.), ...
- Les références à des auteurs utilisées pour étayer la démonstration,
- Une connaissance des institutions, par exemple : l'appel pour le 115, l'accueil de jour, les Unités d'hébergement d'Urgence, les boutiques solidarité, service SIAO, le CHRS...
- Certains candidats ont démontré que la réinsertion était une étape difficile. Parfois, certains stades de "désocialisation" sont tels que qu'un retour, l'inscription dans un projet social stable et pérenne, sans être totalement impossible sont tout à fait de l'ordre de l'exceptionnel.

Le jury a déploré :

- La présence de nombreux raccourcis voire, de jugements de valeur, ne permettant pas au candidat de cerner correctement les attendus du sujet.
- L'absence de problématique posée de manière claire, problématique qui permet au candidat de proposer un fil directeur, facilitant la cohérence de sa composition.
- La non prise en compte du public et de ses caractéristiques.
- Des problèmes de structuration de la composition : multitude de paragraphes isolés les uns par rapport aux autres, absence de liens logiques entre les différentes parties proposées...
- Certains paragraphes se limitent à un catalogue de dispositifs, prestations, acteurs sans justifications ; cette énumération n'appuie pas une démonstration.



- Des difficultés rédactionnelles (syntaxe et orthographe) liées à une maîtrise de la langue parfois très fragile,
- Absence de maîtrise du vocabulaire sanitaire et social.
- Pas de mobilisation des connaissances
- Une exploitation insuffisante des éléments chiffrés apportés par les annexes pourtant incontournables afin de justifier certains arguments.
- L'insertion de graphiques ou de schémas peu appropriée.

ECRIT 2 - Seconde épreuve admissibilité

Durée : 5 heures – coefficient : 1

Les sujets des épreuves d'admissibilité sont en ligne sur le site du Ministère Devenir Enseignant, <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/>.

Résultats

Moyenne générale : 10,1 /20

Note la plus haute : 18,3 /20

Note la plus basse : 2,6 /20

Rapport de jury

Rappel de la définition de l'épreuve :

"L'épreuve a pour objectif de vérifier, dans la section considérée, l'aptitude du candidat, à partir d'un dossier documentaire scientifique et technique :

- *à conduire une analyse critique de solutions et de documents technologiques,*
- *à proposer des démarches pédagogiques en lien avec un cahier des charges donné spécifiant le cadre de l'application et qui pourra faire appel à une réflexion sur les enjeux éducatifs, sociétaux, économiques, éthiques, écologiques."*

Partie 1 : Analyser le développement de la télémédecine dans la prise en charge des accidents vasculaires cérébraux (AVC) sur le territoire du Nord-Pas-de - Calais.

Compétences évaluées et attentes du jury :

Rappel des compétences évaluées dans la première partie de l'épreuve, conformément à la définition de l'épreuve

- une mobilisation de connaissances (actualisées, de niveau master) ;
- une exploitation pertinente de tous les documents du dossier (avec une prise en compte de leur portée politique et réglementaire) ;
- une analyse rigoureuse et contextualisée (conduite à l'aide d'une réflexion structurée et explicitée, en s'appuyant sur un questionnement critique) ;
- s'exprimer.

Sur les éléments de contenu:

Il était attendu du candidat qu'il conduise une analyse rigoureuse et contextualisée, conduite à l'aide d'une réflexion s'appuyant sur un questionnement critique au regard des solutions proposées.

L'analyse devait porter sur l'expérimentation d'un programme télémédecine sur le territoire du Nord-Pas-de-Calais. Il s'agissait donc d'appréhender la mise en œuvre du projet de télémédecine à la fois sur le plan local, mais également à l'échelle régionale et nationale en considérant les enjeux de santé publique inhérents à ce projet.

Pour cela, il était nécessaire de mobiliser des connaissances précises, actualisées et complémentaires au dossier documentaire. Dans ce sujet étaient attendus : les notions de santé publique (problème et priorité), de prévention, de politique de santé et les niveaux d'élaboration des politiques, le rôle des différents acteurs, les systèmes d'information et réseaux, la consommation de soins. Toutes ces connaissances doivent être au service de l'analyse.

La sélection des informations dans le dossier documentaire devait permettre de retenir : le diagnostic quant aux besoins sur le territoire, la spécificité de la télémédecine, les objectifs et les orientations prioritaires, l'expérimentation et l'évaluation du projet.

De l'analyse découle la mise en exergue d'une contextualisation, d'une réflexion structurée ainsi qu'un questionnement critique. Pour cela il était attendu une mise en évidence :

- des différents contextes (sanitaire, politique, etc. ...) ;
- des enjeux de la télémédecine par rapport à la prise en charge des AVC ;
- d'un questionnement critique relatif aux réponses proposées (ex : enjeux éthiques et qualité de la réponse, tels que la place de l'utilisateur, la dimension relationnelle de la prise en charge, la confidentialité des données, etc.) ;
- de l'articulation entre les facteurs qui favorisent le développement de la télémédecine et les obstacles ;
- des bénéfices et limites du projet de télémédecine.

Sur la forme et la démarche:

Une composition se structure à l'aide d'une introduction permettant de présenter le contexte de mise en œuvre du projet télémédecine - AVC sur le territoire du Nord Pas de Calais. Par ailleurs, l'introduction doit poser une problématique qui sera développée dans le corps de la composition, de manière structurée (parties et sous-parties) et dont une analyse du périmètre sera réalisée dans l'argumentaire.

Est donc attendue une démonstration, c'est-à-dire une composition structurée, hiérarchisée, laissant apparaître un plan précis. Cette démonstration devait donc s'appuyer d'une part sur une réelle mobilisation de connaissances et d'autre part sur une exploitation pertinente des documents fournis en annexe.

Enfin la conclusion pouvait permettre des questionnements critiques relatifs aux enjeux de la réponse présentée, ici le projet de télémédecine- AVC.

Observations :

Les correcteurs ont apprécié les devoirs structurés mettant en évidence les différentes parties du travail. Le jury souligne l'importance de proposer des écrits de qualité aux niveaux syntaxique, orthographique et de la mise en page. Le métier d'enseignant auquel prétend le candidat exige la maîtrise de la langue française, ainsi que l'utilisation d'un vocabulaire scientifique et technologique adapté.

Néanmoins de nombreuses prestations ne s'inscrivaient pas dans la définition ou les attentes de l'épreuve. Les écueils portaient sur une méconnaissance des attendus de l'épreuve, avec par exemple :

- La réalisation d'une synthèse de documents ;
- L'étude linéaire des annexes au détriment d'une démonstration personnelle ;
- Les connaissances mal intégrées à la démonstration ;
- Le recopiage des annexes ;
- L'absence de contextualisation du sujet ;
- Un questionnement sur les limites et les enjeux inexistant ou insuffisant ;
- Le traitement simultané des deux parties de l'épreuve.

Partie 2 : En vous appuyant sur le dossier documentaire fourni et dans la perspective d'un enseignement en baccalauréat technologique sciences et technologie de la santé et du social, présenter les démarches pédagogiques permettant d'atteindre avec les élèves l'objectif suivant :

Pôle méthodologie

Contenu	Objectifs et indications complémentaires	1	2	3	4
9. Comment les organisations sanitaires et sociales mettent en place un plan d'action pour améliorer la santé ou le bien-être social des populations ?	La démarche de projet sera traitée en lien avec les pôles thématiques. On s'assurera que les élèves ont pu étudier deux exemples de démarche de projet, partiellement ou dans leur totalité : un dans le domaine social et un dans le domaine sanitaire.				
Démarche de projet :	La participation des élèves à tout ou partie d'un projet situé dans un cadre institutionnel peut faciliter la compréhension de la notion de démarche et l'identification des étapes d'une démarche de projet.				
- Étapes de la démarche : du diagnostic à l'évaluation	- Identifier les différentes étapes de la démarche de projet - Montrer le lien entre les différentes étapes d'une démarche de projet - Identifier les contraintes d'un projet				

Compétences évaluées et attentes du jury :

Cette partie permet d'évaluer l'aptitude du candidat « à proposer des démarches pédagogiques en lien avec un cahier des charges donné spécifiant le cadre de l'application et qui pourra faire appel à une réflexion sur les enjeux éducatifs, sociétaux, économiques, éthiques, écologiques ».

Rappel des compétences évaluées dans cette seconde partie, conformément à la définition de l'épreuve :

- respecter le cahier des charges pédagogiques ;
- construire une démarche pédagogique incorporant des données du dossier ;
- proposer des supports pédagogiques adaptés ;
- faire des liens avec les acquisitions des autres disciplines ;
- ouverture vers des enjeux sociaux ou culturels ou sociaux ou éthiques ou écologiques ;
- s'exprimer.

Le dossier documentaire doit être mobilisé pour l'analyse et pour la proposition de démarches pédagogiques.

Le jury attend que le candidat :

- intègre sa proposition dans le contexte scolaire proposé en tenant compte des éléments fournis (élèves, niveau de classe...) ;
- propose une ou des démarches développées en se centrant sur les objectifs énoncés dans le sujet ;
- présente et justifie les objectifs à atteindre, les pré-requis nécessaires, les choix didactiques et pédagogiques, les outils les plus judicieux à mettre en œuvre ;
- utilise le dossier de façon pertinente ;
- montre sa capacité à prendre le recul nécessaire afin de :
 - contextualiser son enseignement,
 - intégrer son expertise disciplinaire au service d'une pédagogie active,
 - mener une réflexion sur les enjeux sociétaux, éducatifs et culturels,
 - proposer et justifier des liens interdisciplinaires cohérents ;
- argumente sur une démarche pédagogique complète, structurée en cohérence avec les objectifs fixés ;
- prenne en compte l'élève, la classe et le groupe dans la démarche proposée ;
- favorise le questionnement et la réflexion chez l'élève ;
- conçoive et justifie des outils adaptés à l'activité proposée ;
- fasse usage d'une syntaxe et d'une orthographe de qualité.

Observations :

Le jury a apprécié :

- des démarches pédagogiques cohérentes, pertinentes et prenant en compte la démarche technologique ;
- la proposition d'innovations pédagogiques au service de la démarche proposée ;
- l'intégration du numérique dans la démarche pédagogique ;
- la place donnée à l'élève dans la mise en activité.

Certains candidats ont présenté des exemples de supports en s'inspirant des annexes et les ont complétés à l'aide d'autres sources pertinentes. Une justification était associée aux choix proposés.

Le jury a regretté une confusion entre construction d'une démarche pédagogique et présentation de fiches d'une séquence pédagogique, ou bien encore, entre les enseignements technologique et professionnel.

D'autres candidats ont proposé des démarches hors-sujets ou modélisées, sans adaptation au contexte, voire trop sommaires (simple liste d'activités).

Enfin, certains candidats ne s'appuient pas assez sur le dossier documentaire.

Conseils aux candidats

La préparation à cette épreuve passe par l'appropriation d'une culture sanitaire et sociale et par la capacité à exploiter et à analyser des documents dans un contexte donné. Cette épreuve nécessite également de se placer dans une démarche d'enseignement technologique et ne peut donc s'envisager sans une connaissance des objectifs de formation et des moyens et méthodes pédagogiques correspondants aux STMS.

Le candidat doit avoir une vue d'ensemble du sujet pour en cerner la cohérence et la finalité.

En aucun cas, il ne s'agit de citer isolément des théories, de recopier les annexes ou de faire des renvois vers celles-ci sans mise en évidence de ce que cela apporte à la réflexion développée.

Une grande vigilance doit être portée à la qualité de l'expression écrite et au soin de la copie. Les deux parties du sujet doivent être traitées de façon distincte.

Les choix opérés doivent être analysés, justifiés et argumentés. Une réflexion critique personnelle est appréciée.

Les candidats doivent réussir à gérer leur temps au regard de l'exploitation des documents et de la construction de l'argumentaire.

ÉPREUVES D'ADMISSION

Première épreuve d'admission : Mise en situation professionnelle

Résultats

- Moyenne de l'épreuve : 11,4 /20
- Meilleure note de l'épreuve : 20 /20
- Note la plus basse : 2,5/20

Sujets

ADMISSION CAPET EXTERNE SESSION 2017

Epreuve de mise en situation professionnelle

SUJET 1

Organisation de l'épreuve

Première partie : Travaux pratiques	
1. <i>Activité pratique d'investigation et d'analyse</i>	4 heures
2. <i>Construction de la séquence de formation</i>	
Seconde partie : Oral avec le jury	
1. <i>Exposé</i>	30 minutes
2. <i>Entretien</i>	30 minutes

Cadre général du sujet

Vous enseignez les *Sciences et Techniques Sanitaires et Sociales en classe de terminale de la série Sciences et Technologies de la Santé et du Social (ST2S)*.

Vous concevez et organisez une séquence de formation prenant appui sur les investigations et analyses que vous aurez effectuées au cours des travaux pratiques.

Vous disposez de 4h en salle de TP multimédia. Durant ce temps, les membres du jury sont susceptibles de vous observer.

La séquence se situe dans le pôle 8- « Quels politiques et dispositifs sociaux pour favoriser le bien-être social ? » dans la partie du programme « Organisation et fonctionnement des dispositifs et institutions : l'exemple des dispositifs de lutte contre la précarité, pauvreté et l'exclusion sociale. »

L'objectif à atteindre dans cette séquence est:

- Illustrer la place des associations dans la lutte contre l'exclusion

PREMIERE PARTIE : TRAVAUX PRATIQUES

1. ACTIVITE PRATIQUE D'INVESTIGATION ET D'ANALYSE

« La valeur d'une société se mesure à sa capacité à intégrer les hommes et les femmes qui la composent pour construire ensemble son, mais aussi leur avenir. Or, certains éprouvent des difficultés à trouver leur place et ont besoin d'aide. Et l'Etat ne peut pas tout faire. Nos associations se sont créées depuis bien longtemps pour répondre à l'appel des plus démunis et des plus vulnérables, les intégrer dans un monde, où cela est difficile pour eux, et les rendre acteurs de notre avenir commun. A Nancy, le Grand Sauvoy et Regain 54 répondent depuis bien longtemps à cette mission. »

Source : Association Regain 54,

[A noter que les associations Le Grand Sauvoy et Regain 54 ont fusionné au 1er janvier 2016. Elles ont donné naissance à ARELIA]

Consigne de l'activité pratique :

Elaborer un dossier documentaire illustrant la place des associations dans le domaine de l'action sociale en Meurthe et Moselle.

2. CONSTRUCTION DE LA SEQUENCE DE FORMATION.

Concevoir, organiser la séquence de formation.

L'ENSEMBLE DE CETTE PARTIE DOIT PERMETTRE DE PREPARER L'ORAL AVEC LE JURY.

SECONDE PARTIE : ORAL AVEC LE JURY

1. Devant le jury, durant un exposé de 30 minutes, vous :

- explicitez votre démarche méthodologique ;
- mettez en évidence les informations, données et résultats issus des investigations **conduites au cours des travaux pratiques** qui vous ont permis de concevoir et organiser votre séquence ;
- expliquerez vos choix sur l'organisation de la séquence tant du point de vue didactique et éducatif que pour la mise en activité des élèves et la construction des savoirs.

2. Durant 30 minutes en entretien avec le jury, vous pourrez être amené à :

- préciser certains points de votre présentation ;
- expliquer et justifier vos choix de nature didactique et pédagogique
- aborder, en relation avec le sujet de la séquence, les interactions possibles avec d'autres disciplines et, d'une façon plus générale, la place de la discipline dans la formation de l'élève ou son éducation et l'intérêt de la concertation et du travail en équipe.

ANNEXE



L'essentiel de la vie associative de la Meurthe-et-Moselle

..... Décembre 2016

[...]

Une diversité d'activités

Encadrés et soutenus par des bénévoles, **22 675** salariés travaillent dans les associations du département. Ils sont proportionnellement plus nombreux dans le secteur de la santé qu'au plan national, et moins présents dans le domaine de l'enseignement.

	Répartition Départementale (en %)	Répartition nationale (en %)
Enseignement	7,7	12,0
Sport	4,3	4,6
Santé	13,7	7,3
Social	48,2	50,0
Loisirs	1,2	1,3
Culture	3,7	3,1
Autres activités ⁽¹⁾	11,9	11,0
Autres non classées ailleurs ⁽²⁾	9,3	10,7
TOTAL	100,0	100,0

⁽¹⁾ Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme...

⁽²⁾ Associations répertoriées sous le code APE 9499Z

Sources relatives à l'emploi :

Données 2015, ACOSS-URSSAF et MSA.

[...]

Source : Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports,
« L'essentiel de la vie associative de la Meurthe-et-Moselle » Décembre 2016.
Disponible sur : <http://www.associations.gouv.fr>
(Consulté le 2/01/2017)

ADMISSION CAPET EXTERNE SESSION 2017

Epreuve de mise en situation professionnelle

SUJET 2

Organisation de l'épreuve

Première partie : Travaux pratiques	
1. <i>Activité pratique d'investigation et d'analyse</i>	4 heures
2. <i>Construction de la séquence de formation</i>	
Seconde partie : Oral avec le jury	
1. <i>Exposé</i>	30 minutes
2. <i>Entretien</i>	30 minutes

Cadre général du sujet

Vous enseignez les *Sciences et Techniques Sanitaires et Sociales en classe de terminale de la série Sciences et Technologies de la Santé et du Social (ST2S)*.

Vous concevez et organisez une séquence de formation prenant appui sur les investigations et analyses que vous aurez effectuées au cours des travaux pratiques.

Vous disposez de 4h en salle de TP multimédia. Durant ce temps, les membres du jury sont susceptibles de vous observer.

La séquence se situe dans le pôle 7 du programme « *Quels politiques et dispositifs de santé publique pour répondre aux besoins de santé ?* » et dans la partie « *Economie de la santé* ».

Les objectifs à atteindre dans cette séquence sont :

- Définir les agrégats des comptes de la santé.
- Analyser la répartition et l'évolution des comptes de la santé.

PREMIERE PARTIE : TRAVAUX PRATIQUES

1. ACTIVITE PRATIQUE D'INVESTIGATION ET D'ANALYSE

Sur le plan académique, l'économie de la santé a connu un long cheminement avant de se positionner dans le paysage universitaire français (Benamouzig, 2005). La discipline est maintenant reconnue comme une spécialité à part entière, [...] Comme d'autres domaines de la politique publique, l'économie de la santé présente un intérêt particulier, car elle touche à des questions d'équité et de régulation dans un champ où des acteurs privés côtoient l'intervention publique. [...] Par ailleurs, la délimitation disciplinaire de l'économie de la santé n'est pas toujours facile à établir, à l'intérieur de l'économie ou des sciences sociales, mais aussi avec des disciplines comme la santé publique et l'épidémiologie.

Source : **CASES Chantal, DORMONT Brigitte**. Systèmes de santé.
Economie et Statistiques, mai 2013, n°455-456.

Disponible sur <http://www.insee.fr> (consulté le 18 novembre 2016).

Consigne de l'activité pratique :

Réaliser des graphiques permettant d'illustrer la répartition et l'évolution des agrégats des comptes nationaux de la santé pour les années 2006, 2010 et 2014.

2. CONSTRUCTION DE LA SEQUENCE DE FORMATION.

Concevoir, organiser la séquence de formation.

L'ENSEMBLE DE CETTE PARTIE DOIT PERMETTRE DE PREPARER L'ORAL AVEC LE JURY.

SECONDE PARTIE : ORAL AVEC LE JURY

1. **Devant le jury, durant un exposé de 30 minutes, vous :**

- explicitez votre démarche méthodologique ;
- mettez en évidence les informations, données et résultats issus des investigations **conduites au cours des travaux pratiques** qui vous ont permis de concevoir et organiser votre séquence ;
- expliquerez vos choix sur l'organisation de la séquence tant du point de vue didactique et éducatif que pour la mise en activité des élèves et la construction des savoirs.

2. **Durant 30 minutes en entretien avec le jury, vous pourrez être amené à :**

- préciser certains points de votre présentation ;
- expliquer et justifier vos choix de nature didactique et pédagogique
- aborder, en relation avec le sujet de la séquence, les interactions possibles avec d'autres disciplines et, d'une façon plus générale, la place de la discipline dans la formation de l'élève ou son éducation et l'intérêt de la concertation et du travail en équipe.



ANNEXE

Les comptes de la santé fournissent une estimation détaillée de la consommation finale de soins de santé en France et des financements correspondants, qu'ils relèvent de l'assurance maladie, de l'État, des collectivités locales, des organismes complémentaires ou directement des ménages. Ce panorama présente et analyse ces comptes et replace les principaux éléments dans une perspective internationale.

Chaque année, en septembre, lors de la Commission des comptes de la santé, ses principaux enseignements sont présentés à la ministre des Affaires sociales et de la Santé, à des représentants des professionnels de la santé et à un collège de personnalités qualifiées composé de chercheurs et de spécialistes du domaine. Les travaux de cette commission s'inscrivent dans le cycle préparatoire sur le projet de loi de financement de la Sécurité sociale discuté par le Parlement à l'automne.

Élaborés par la DREES, les comptes de la santé constituent l'un des satellites des comptes nationaux de l'INSEE, dont ils adoptent la méthodologie. Ils servent également de base à l'élaboration des comptes de la santé présentés dans les instances internationales (système SHA* de l'OCDE, d'Eurostat et de l'OMS) et permettent ainsi d'établir des comparaisons internationales sur des bases fiables et harmonisées. [...]

*A System of Health Accounts (Système des comptes de la santé)

Source : Les dépenses de santé en 2015- Résultats des comptes de la santé-
Edition 2016 - publié le 05/09/2016.
Disponible sur <http://drees.social-sante.gouv.fr>
(Consulté le 28 décembre 2016).

ADMISSION CAPET EXTERNE SESSION 2017

Epreuve de mise en situation professionnelle

SUJET 3

Organisation de l'épreuve

Première partie : Travaux pratiques	
1. <i>Activité pratique d'investigation et d'analyse</i>	4 heures
2. <i>Construction de la séquence de formation</i>	
Seconde partie : Oral avec le jury	
3. <i>Exposé</i>	30 minutes
4. <i>Entretien</i>	30 minutes

Cadre général du sujet

Vous enseignez les *Sciences et Techniques Sanitaires et Sociales en classe de terminale de la série Sciences et Technologies de la Santé et du Social (ST2S)*.

Vous concevez et organisez une séquence de formation prenant appui sur les investigations et analyses que vous aurez effectuées au cours des travaux pratiques.

Vous disposez de 4h en salle de TP multimédia. Durant ce temps, les membres du jury sont susceptibles de vous observer.

La séquence se situe dans le pôle 8- « Quels politiques et dispositifs sociaux pour favoriser le bien-être social ? » dans la partie du programme « Organisation et fonctionnement des dispositifs et institutions : l'exemple des dispositifs de lutte contre la précarité, pauvreté et l'exclusion sociale. »

Les objectifs à atteindre dans cette séquence sont :

- Structures, diversité et complémentarité des dispositifs :

Diversité des structures

- Montrer la diversité et la complémentarité des acteurs sur un territoire
- Justifier la nécessité d'une coordination des structures

PREMIERE PARTIE : TRAVAUX PRATIQUES

1. ACTIVITE PRATIQUE D'INVESTIGATION ET D'ANALYSE

Lancée dans dix départements volontaires en 2013, la Garantie jeunes a été étendue à 62 nouveaux départements en 2015. Ce dispositif qui, en deux ans, a bénéficié à près de 46 000 jeunes (35 000 sont en cours d'accompagnement) va être généralisé et inscrit dans la loi. [...] À compter du 1er janvier 2017, le Contrat d'insertion dans la vie sociale (Civis) sera remplacé par un « *Parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et l'autonomie* » dont la Garantie jeunes sera une modalité spécifique. Ce parcours contractualisé sera conclu avec l'État, élaboré avec le jeune et adapté à ses besoins identifiés lors d'un diagnostic.

« *Aujourd'hui, plusieurs dispositifs d'État déployés par les missions locales cohabitent : Civis, Garantie Jeunes...* », explique l'entourage de Myriam El Khomri. « *Au 1er janvier 2017, un seul dispositif, le Parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et l'autonomie, s'adaptera aux besoins des jeunes. La Garantie jeunes sera la modalité la plus intensive de ce parcours* ».

[...] Les bénéficiaires visés par la Garantie jeunes sont des 16-25 ans, n'ayant pas le soutien financier de leur famille, qui ne sont ni étudiants, ni en formation, ni en emploi et dont le niveau de ressources ne dépasse pas un montant qui sera fixé par décret.

Ces jeunes devraient bénéficier d'un accompagnement professionnel et social pendant un an assuré par les missions locales, en alternance avec des stages, et d'une allocation mensuelle de 461 euros.

Source : **GRASSET-MOREL Valérie**

La « Garantie jeunes » généralisée dès 2017, 30 avril 2016.
Disponible sur <https://www.afpa.fr>. (Consulté le 4 janvier 2017)

La Garantie Jeunes, lancée de façon expérimentale en fin 2013, vise à proposer aux jeunes de moins de 25 ans en situation d'isolement et de grande précarité un accompagnement renforcé vers l'emploi, assorti d'une allocation. Retenu pour faire partie de la première vague d'expérimentation, le département de l'Eure déploie depuis la fin de l'année 2013 ce nouveau dispositif.

Consigne de l'activité pratique :

Réaliser un document qui met en évidence la mise en oeuvre de la Garantie Jeunes par les différents acteurs dans le département de l'Eure.

2. CONSTRUCTION DE LA SEQUENCE DE FORMATION.

Concevoir, organiser la séquence de formation.

L'ENSEMBLE DE CETTE PARTIE DOIT PERMETTRE DE PREPARER L'ORAL AVEC LE JURY.

SECONDE PARTIE : ORAL AVEC LE JURY

1. **Devant le jury, durant un exposé de 30 minutes, vous :**

- explicitez votre démarche méthodologique ;
- mettez en évidence les informations, données et résultats issus des investigations **conduites au cours des travaux pratiques** qui vous ont permis de concevoir et organiser votre séquence ;
- expliquerez vos choix sur l'organisation de la séquence tant du point de vue didactique et éducatif que pour la mise en activité des élèves et la construction des savoirs.

2. **Durant 30 minutes en entretien avec le jury, vous pourrez être amené à :**

- préciser certains points de votre présentation ;
- expliquer et justifier vos choix de nature didactique et pédagogique
- aborder, en relation avec le sujet de la séquence, les interactions possibles avec d'autres disciplines et, d'une façon plus générale, la place de la discipline dans la formation de l'élève ou son éducation et l'intérêt de la concertation et du travail en équipe.

ANNEXE(S)

Page	Annexe(s)	Références
5	1	Rapport intermédiaire du Comité scientifique en charge de l'évaluation de la Garantie Jeunes. Novembre 2016. Disponible sur http://www.unml.info
6	2	Décret n° 2016-1855 du 23 décembre 2016 relatif au parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie et à la garantie jeunes. Journal Officiel du 27 décembre 2016.

ANNEXE 1

Comité scientifique en charge de l'évaluation de la Garantie Jeunes Rapport intermédiaire Novembre 2016

Introduction

Le Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, adopté lors du Comité interministériel de lutte contre les exclusions du 21 janvier 2013, a prévu la création d'un dispositif destiné aux jeunes ni en emploi, ni en formation et en situation de grande précarité sociale, la Garantie Jeunes. L'instauration de cette mesure s'inscrivait explicitement dans la lignée d'une préconisation du rapport établi par Catherine Barbaroux et Jean-Baptiste de Foucauld lors des travaux préparatoires à la Conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale qui s'était tenue les 10 et 11 décembre 2012 (1). La Garantie Jeunes porte notamment la volonté de rendre effectif le droit à une première expérience professionnelle (2). Elle est en cohérence avec la recommandation du Conseil de l'Union Européenne (adoptée le 22 avril 2013 (3)) instaurant une « Garantie pour la jeunesse », et incitant notamment les Etats membres à «veiller à ce que tous les jeunes de moins de 25 ans se voient proposer une offre de qualité (un emploi de qualité, une formation continue, un apprentissage ou un stage) dans les quatre mois suivant la perte de leur emploi ou leur sortie de l'enseignement formel.».

Le principe d'une telle garantie pour les jeunes constituait aussi la première marche vers la sécurisation des parcours des jeunes, qu'appelaient de leurs vœux, en 2012, quatre-vingt organisations (associations, syndicats, mouvements de jeunesse) à travers la plateforme «Pour un Big Bang des politiques jeunesse» (4).

La Garantie Jeunes est un dispositif innovant, offrant à ses bénéficiaires un accompagnement renforcé, assorti d'une garantie de revenu venant en soutien de cet accompagnement. Ses modalités ont été définies dans leur grandes lignes par le groupe de travail dirigé par Emmanuelle Wargon, alors Déléguée Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle, et Marc Gurgand, directeur de recherches au CNRS à l'Ecole d'Economie de Paris (5). Il a été décidé d'expérimenter la mesure sur un certain nombre de territoires pilotes à partir de l'automne 2013. La mise en œuvre a été confiée aux Missions locales.

[...]

(1) Barbaroux (C.) et de Foucauld (J.B.), présidents, Duclos (L.), rapporteur, « Emploi, travail, formation professionnelle : Un droit au parcours accompagné vers l'emploi », Rapport pour la Conférence nationale de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, Novembre 2012.

(2) La promotion d'un tel droit avait notamment été promue par les rapports des Commissions Chavet (Jeunesse, le devoir d'avenir, CGP-DF, 2001) et de Foucauld (Pour une autonomie responsable et solidaire, CGP-DF, 2002).

(3) Cf. Council Recommendation of 23 April 2013 on establishing a Youth Guarantee (2013/C 120/01).

(4) Voir : <http://www.bigbangjeunesse.net> ; cet appel avait contribué à faire de la jeunesse une priorité du nouveau quinquennat. Dans le même sens voir aussi l'avis du Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) de juin 2012, Droits formels / droits réels : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes, (rapporteur A.Dulin), ainsi que l'avis de suite : Sécuriser les parcours d'insertion des jeunes (rapporteur A.Dulin, CESE, mars 2015).

(5) Wargon (E.), Gurgand (M.), présidents, La Garantie Jeunes, Synthèse des travaux du groupe ad hoc, rapport au Premier ministre, mai 2013 ; voir aussi le Plan national de mise en œuvre de la Garantie européenne pour la jeunesse, Réponse des autorités françaises, 20 décembre 2013.

Source : Rapport intermédiaire du Comité scientifique
en charge de l'évaluation de la Garantie Jeunes. Novembre 2016.
Disponible sur <http://www.unml.info>

ANNEXE 2

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET
DU DIALOGUE SOCIAL

Décret n° 2016-1855 du 23 décembre 2016 relatif au parcours contractualisé
d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie et à la garantie jeunes

NOR : ETS1629714D

Publics concernés : jeunes de seize à vingt-cinq ans révolus confrontés à un risque d'exclusion professionnelle.

Objet : modalités du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie et de la garantie jeunes.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le 1er janvier 2017.

Notice : le décret détermine les modalités du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie, ainsi que la nature des engagements de chaque partie au contrat. Ce parcours est constitué de phases d'accompagnement pouvant comporter des périodes de formation, des situations professionnelles ou des actions spécifiques, qui font chacune l'objet d'objectifs définis avec le jeune et d'une évaluation à leur terme, en vue de mesurer la progression du jeune vers l'accès à l'emploi et l'autonomie. Le décret fixe également les conditions d'attribution et de versement de l'allocation financière pouvant être versée aux jeunes au titre de cet accompagnement. Il précise les règles propres à la garantie jeunes, qui constitue une modalité spécifique du parcours contractualisé vers l'emploi et l'autonomie d'une durée de douze mois.

Références : le décret est pris pour l'application de l'article 46 de la loi no 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels. Les dispositions du code du travail modifiées par le présent décret peuvent être consultées, dans leur rédaction résultant de cette modification, sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

[...]

Source : Décret n° 2016-1855 du 23 décembre 2016 relatif au parcours contractualisé
d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie et à la garantie jeunes.
Journal Officiel du 27 décembre 2016

ADMISSION CAPET EXTERNE SESSION 2017

Epreuve de mise en situation professionnelle

SUJET 4

Organisation de l'épreuve

Première partie : Travaux pratiques	
1. <i>Activité pratique d'investigation et d'analyse</i>	4 heures
2. <i>Construction de la séquence de formation</i>	
Seconde partie : Oral avec le jury	
3. <i>Exposé</i>	30 minutes
4. <i>Entretien</i>	30 minutes

Cadre général du sujet

Vous enseignez le module A « Institutions et Réseaux » en classe de Brevet de Technicien Supérieur Services et Prestations du Secteur Sanitaire et Social (BTS SP3S).

Vous concevez et organisez une séquence de formation prenant appui sur les investigations et analyses que vous aurez effectuées au cours des travaux pratiques.

Vous disposez de 4h en salle de TP multimédia. Durant ce temps, les membres du jury sont susceptibles de vous observer.

La séquence se situe dans la partie du programme du module « Institutions et Réseaux » et abordera le thème des « Politiques transversales » :

- politique de la ville

Les commentaires du programme précisent : « À partir d'exemples, on présentera la complexité de gestion de ces politiques aux niveaux national et territorial. On situera les différents acteurs participant à leur mise en place ».

Cette séquence concourt à la construction de la compétence suivante :

- analyser les prestations et services offerts par la structure et/ou par ses partenaires.

PREMIERE PARTIE : TRAVAUX PRATIQUES

1. ACTIVITE PRATIQUE D'INVESTIGATION ET D'ANALYSE

La politique de la ville constitue une compétence obligatoire pour le Grand Dijon comme pour toute communauté d'agglomération. Ainsi, par application de l'article L.5216.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise est compétente « en matière de politique de la ville dans la communauté : dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et social d'intérêt communautaire ; dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance ». [...]

L'agglomération bénéficie d'une attractivité avérée (positionnement géographique, dynamisme économique, ...) mais doit faire face à des problématiques sensibles en termes d'emploi, de santé, de réussite éducative et de logement qui frappent fortement les quartiers relevant de la politique de la ville.

Face à ce constat, l'intervention du Grand Dijon au titre de la politique de la ville vise à répondre à deux objectifs :

- rechercher l'articulation entre politique de solidarité et politique de développement (c'est à dire ne pas penser les quartiers en politique de la ville en terme de rattrapage par rapport au reste du territoire mais comme un levier potentiel pour le développement global de l'agglomération)
- lier l'humain et l'urbain en articulant les politiques d'aménagement (logements, déplacements et équipements) menées sur les quartiers avec une intervention d'accompagnement et d'appui auprès des acteurs de terrain et des habitants.

Ces deux objectifs doivent concourir au renforcement à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération de la cohésion sociale et d'une dynamique de développement partagée.

Source : La politique de la ville au grand Dijon (Extrait).
Disponible sur <http://www.grand-dijon.fr>. (Consulté le 04 novembre 2016)

Consigne de l'activité pratique :

Réaliser un ou plusieurs schémas permettant de présenter la transversalité de la politique de la ville en prenant comme exemple le quartier du Mail à Chenôve (commune du Grand Dijon).

2. CONSTRUCTION DE LA SEQUENCE DE FORMATION.

Concevoir, organiser la séquence de formation.

L'ENSEMBLE DE CETTE PARTIE DOIT PERMETTRE DE PREPARER L'ORAL AVEC LE JURY.

SECONDE PARTIE : ORAL AVEC LE JURY

1. Devant le jury, durant un exposé de 30 minutes, vous :

- explicitez votre démarche méthodologique ;
- mettez en évidence les informations, données et résultats issus des investigations **conduites au cours des travaux pratiques** qui vous ont permis de concevoir et organiser votre séquence ;
- expliquerez vos choix sur l'organisation de la séquence tant du point de vue didactique et éducatif que pour la mise en activité des élèves et la construction des savoirs.

2. Durant 30 minutes en entretien avec le jury, vous pourrez être amené à :

- préciser certains points de votre présentation ;
- expliquer et justifier vos choix de nature didactique et pédagogique
- aborder, en relation avec le sujet de la séquence, les interactions possibles avec d'autres disciplines et, d'une façon plus générale, la place de la discipline dans la formation de l'élève ou son éducation et l'intérêt de la concertation et du travail en équipe.

ANNEXE

Le contrat de ville 2015-2020 Grand Dijon (extrait)

Le contrat de ville 2015-2020 a été signé, le 6 juillet, par le Grand Dijon, l'État, le conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, les communes de Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny et Talant, les bailleurs sociaux, la caisse d'allocations familiales, la caisse des dépôts et consignations, l'Agence Régionale de Santé et Pôle emploi.

L'objet de ce contrat est de réduire les inégalités en matière économique, sociale et urbaine entre les territoires au sein de la Communauté urbaine du Grand Dijon.

Un contrat unique, parce qu'il lie la dimension humaine d'accompagnement social et la dimension urbaine du Nouveau Programme Nationale de Rénovation Urbaine (NPNRU), et global, parce que les partenaires s'engagent à agir, de concert, dans les quartiers prioritaires et de veille de la Politique de la ville, à partir des piliers et axes transversaux définis par l'Etat :

- assurer la cohésion sociale,
- améliorer le cadre de vie des habitants et poursuivre la rénovation urbaine,
- promouvoir le développement de l'activité économique, l'emploi et l'accès à la formation.

Des enjeux transversaux ont été formalisés et serviront de file directeur : la lutte contre les discriminations, l'égalité femme/homme, la jeunesse, les valeurs de la République et citoyenneté.

Les signataires sont l'Etat, la Région Bourgogne-Franche-Comté, le Grand Dijon, les communes de Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny et Talant, les bailleurs sociaux, la CAF21, Pôle emploi. Et aussi : le Rectorat, la Caisse des dépôts et consignations, l'Agence régionale de santé et surtout des représentants des habitants qui siègeront désormais dans les instances de pilotage de suivi et d'évaluation du contrat de ville.

5 quartiers ont été retenus comme quartiers prioritaires

Le Mail à Chenôve

Les Grésilles et la Fontaine d'Ouche à Dijon

Le Bief du Moulin à Longvic

Le Belvédère à Talant

Source : Contrat de ville 2015-2020 Communauté Urbaine du Grand Dijon (extrait).

Disponible sur <http://www.grand-dijon.fr>. (Consulté le 04 novembre 2016)

Rapport de jury

Rappel de la définition de l'épreuve :

L'épreuve a pour but d'évaluer, dans la section considérée, l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation pour un objectif pédagogique imposé et un niveau de classe donné. La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée.

Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées par le candidat pendant les quatre heures de travaux pratiques relatifs à un environnement pluri technique, une organisation ou une mise en œuvre d'actions.

Un dossier est fourni au candidat par le jury, comportant divers documents : documents techniques tels que protocoles de manipulations, résultats expérimentaux, résultats d'enquêtes, fiches techniques, bilan d'actions, projets d'actions, études et documents pédagogiques.

L'épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury. Le candidat est amené au cours de sa présentation orale puis lors de l'entretien à expliciter sa démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations, données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à expliquer ses choix sur l'organisation de la séquence tant du point de vue didactique et éducatif que pour la mise en activité des élèves et la construction des savoirs.

L'entretien peut également aborder, en relation avec le sujet de la séquence, les interactions possibles avec d'autres disciplines et, d'une façon plus générale, la place de la discipline dans la formation de l'élève ou son éducation et l'intérêt de la concertation et du travail en équipe.

Pendant le temps de préparation, le candidat dispose d'un accès à une bibliothèque scientifique et pédagogique. Il dispose notamment des textes des programmes scolaires et, éventuellement, de documents officiels complémentaires.

Objectifs de l'épreuve :

Le candidat doit être capable :

- *de réaliser des investigations en utilisant l'outil numérique, en lien avec la thématique ;*
- *de concevoir et d'organiser une séquence de formation ;*
- *de présenter la démarche méthodologique utilisée au cours de ses investigations ;*
- *de justifier ses choix pédagogiques et didactiques ;*
- *de s'exprimer avec clarté, précision et avec un vocabulaire technologique adapté ;*
- *de faire preuve de qualités relationnelles.*

Préconisations du jury

Pour se préparer à cette épreuve, il est fortement recommandé aux candidats d'avoir pris connaissance de l'ensemble des programmes (enseignement d'exploration santé social, baccalauréat ST2S) et référentiels (BTS ESF, BTS SP3S...) relatifs aux sciences et techniques médico-sociales dans leur logique et en travaillant à identifier les finalités des enseignements.

Il est également nécessaire que le candidat s'appuie sur une culture disciplinaire solide et fasse preuve d'une posture professionnelle adaptée.

Le jury rappelle que cette épreuve positionne le candidat dans la situation d'un enseignant qui prépare une séquence de formation (investigations, analyse de documents, transposition didactique, pédagogique...), d'où le libellé de l'épreuve « mise en situation professionnelle ».

Ainsi, **l'activité de travaux pratiques correspond au travail préparatoire de la séquence à concevoir et organiser.**

Le jury précise qu'**il est indispensable que le candidat réponde explicitement à la consigne de l'activité pratique.**

Attentes du jury

Lors de l'exposé, il est demandé au candidat de :

- présenter sa démarche méthodologique pour le traitement de l'activité pratique ;
- présenter les résultats de cette activité ;
- réinvestir, tout ou partie, des résultats de l'activité pratique dans la conception de la séquence ;
- situer la séquence dans la progression annuelle ;
- présenter une séquence pédagogique (la présentation détaillée d'une séance n'est pas exigée).

Il est attendu que le candidat maîtrise les techniques et outils numériques relatifs à l'exposé. Le vocabulaire pédagogique doit être utilisé à bon escient et maîtrisé.

Lors de l'entretien, il est demandé au candidat :

- de préciser et de compléter les éléments présentés au cours de l'exposé ;
- de justifier ses choix pédagogiques et didactiques et la place de sa séquence au regard des programmes ou référentiels ;
- d'approfondir sa réflexion, d'envisager des remédiations.

Cette épreuve est une épreuve orale. Outre la qualité, la clarté de l'expression et la précision du vocabulaire technique, le candidat doit montrer son aptitude à la communication : comportement dynamique, attitude d'écoute et d'échange avec le jury.

Le candidat doit aussi adopter une posture, un savoir-être, conformes tant à une situation de concours national de la fonction publique qu'à l'exercice du futur métier d'enseignant.

Enfin, il est rappelé que le candidat ne doit pas informer le jury de sa situation personnelle et professionnelle.

Analyses et remarques du jury

Le jury a apprécié les prestations qui ont montré :

Au niveau méthodologique :

- une bonne compréhension des consignes, tant dans la conduite des investigations, la réalisation des travaux pratiques, que dans la conception de la séquence ;

- des investigations rigoureuses qui ne se limitent pas à la seule exploitation des documents fournis ;
- une sélection de données actualisées ;
- un lien pertinent entre l'activité pratique réalisée et la séquence proposée ;
- une rigueur de la démarche méthodologique ;
- une clarté et une structuration de la présentation ;
- une bonne gestion du temps lors de l'exposé ;
- une utilisation pertinente de l'outil informatique lors de l'exposé ;
- une argumentation étayée des réponses.

Au niveau pédagogique :

- une bonne utilisation des programmes et des référentiels ;
- une séquence structurée et pertinente ;
- une proposition de démarches pédagogiques cohérentes, réalistes et approfondies ;
- une capacité à penser l'utilisation du numérique dans les enseignements ;
- un lien explicite et pertinent entre la séquence et une approche globale de la formation (interdisciplinarité, travail en équipe, éducation à la citoyenneté, parcours d'orientation...).

Au niveau de l'attitude :

- une posture professionnelle adaptée ;
- une capacité de remise en question et de remédiation ;
- une qualité d'écoute, de communication et d'adaptation.

Le jury a particulièrement apprécié lors de cette session les excellentes prestations d'un grand nombre de candidats.

Cependant, le jury a déploré les prestations qui ont montré :

Au niveau du contenu disciplinaire, pédagogique et méthodologique :

- une absence de présentation de la démarche méthodologique et/ou des résultats de l'activité pratique ;
- un manque de rigueur et d'approfondissement dans la démarche méthodologique ;
- des propositions pédagogiques trop éloignées des exigences visées par la formation des élèves/étudiants ;
- des lacunes dans les connaissances disciplinaires limitant le traitement du sujet (réponse à la consigne de l'activité pratique, construction de la séquence...) ;
- une argumentation insuffisante ;
- une méconnaissance des spécificités de la discipline du concours ;
- une méconnaissance des compétences professionnelles de l'enseignant¹ ;
- un manque de maîtrise de l'outil informatique.

Le jury tient à rappeler qu'il est attendu des candidats qu'ils préparent et exposent :

¹ Le référentiel de compétences des enseignants. BO du 25 juillet 2013.

<http://www.education.gouv.fr/cid73215/le-referentiel-de-competences-des-enseignants-au-bo-du-25-juillet-2013.html>

- l'activité pratique ;
- la construction de la séquence de formation.

Au niveau de la « forme » :

- un travail manquant de structuration lors de l'exposé et de la soutenance (incohérences, confusions, etc.) ;
- un manque de dynamisme ou une attitude désinvolte ;
- un niveau d'expression insuffisant ou inadapté ;
- une difficulté de certains candidats à contrôler leur émotivité ;
- une mauvaise utilisation du temps imparti pour l'exposé.

Seconde épreuve d'admission : Epreuve d'entretien à partir d'un dossier

Résultats

- Moyenne de l'épreuve : 11,2 /20
- Meilleure note de l'épreuve : 20 /20
- Note la plus basse : 2 /20

Rapport de jury

Durée : 1 heure - Coefficient : 2

Rappel de la définition de l'épreuve :

L'épreuve a pour but de vérifier l'aptitude du candidat à rechercher les supports de son enseignement dans la réalité et l'environnement professionnel des champs de la spécialité, d'en faire une analyse scientifique et technologique et d'en extraire des exploitations pertinentes pour son enseignement en lycée. Les données scientifiques essentielles ainsi que les exploitations pédagogiques envisagées sont consignées dans un dossier réalisé et présenté par le candidat.

L'épreuve comprend une soutenance de trente minutes durant laquelle le candidat présente les éléments scientifiques et techniques abordés et une proposition de séance choisie dans le cadre des programmes de lycée.

La soutenance est suivie d'un entretien, de trente minutes avec le jury, qui doit permettre de vérifier que le candidat a su s'interroger sur l'inscription de l'exploitation pédagogique envisagée dans l'ensemble des progressions proposées aux élèves. Il doit aussi mettre en évidence une réflexion sur la démarche scientifique et sur l'appréciation des sources et informations. Il permet en outre au jury d'apprécier la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

Recommandations concernant quelques éléments de la définition d'épreuve :

Éléments extraits de la définition d'épreuve	Recommandations
"l'aptitude du candidat à rechercher les supports de son enseignement"	<u>Exemples de supports</u> : Rapport, compte-rendu, mémoire, textes juridiques ou administratifs, rapports d'enquêtes et outils associés, éléments de campagne de prévention et supports associés, vidéo, dossiers documentaires, extrait d'ouvrage de référence en lien avec l'environnement professionnel, articles de presse du secteur ou d'organismes spécialisés, etc.
"dans la réalité et l'environnement professionnel des champs de la spécialité"	<u>Supports</u> : - actualisés ; - en santé publique et en action sociale ; - issus du monde professionnel (structures sanitaires et sociales, dispositifs, etc.).
"d'en faire une analyse scientifique et technologique"	Analyser les supports : - dans un contexte scientifique (sociologique, économique, juridique, etc.) ; - et technologique (partant d'une problématique, politiques publiques, dispositifs, institutions, etc.) ; - en lien avec le thème traité.
"et d'en extraire des exploitations pertinentes"	- sélectionner le ou les supports, éventuellement, parmi ceux collectés ; - les adapter en vue d'exploitations pédagogiques.
"pour son enseignement en lycée"	A situer dans l'un ou plusieurs des enseignements correspondant au concours préparé : enseignement d'exploration « santé social », enseignements en sections de baccalauréat ST2S (<i>enseignement de STSS</i>), de BTS SP3S, BTS ESF et DECESF.
"soutenance ... le candidat présente les éléments scientifiques et techniques abordés <u>et</u> une proposition de séance"	Présenter de manière équilibrée, au cours de la soutenance, les parties : - scientifique/technologique ; - pédagogique.
"l'inscription de l'exploitation pédagogique envisagée dans l'ensemble des progressions proposées aux élèves"	Présenter : - une progression pédagogique ; - des liens possibles avec les autres disciplines technologiques et générales.
"mettre en évidence une réflexion sur la démarche scientifique et sur l'appréciation des sources et informations"	Argumenter l'ensemble de ses choix.

Le dossier :

Le dossier ne doit pas dépasser quarante pages, annexes comprises. Il doit être organisé, rédigé et mis en forme.

Le jury attend :

- des dossiers présentant clairement les supports sélectionnés, avec leur source ainsi que l'analyse qui en est faite dans un objectif de construction d'un enseignement ;
- des liens effectués entre l'analyse scientifique et technologique des supports et l'exploitation pédagogique (les supports utilisés pour l'exploitation pédagogique doivent être annexés) ;
- plusieurs exploitations pédagogiques possibles, dont une seule doit être détaillée ;
- des dossiers structurés, documentés, présentant une analyse de qualité, rigoureuse, avec un bon niveau scientifique et technologique ;
- des annexes pertinentes et référencées dans la partie scientifique et technologique ;
- des dossiers paginés, avec des annexes en nombre raisonnable ;
- des documents dont l'origine est clairement indiquée.

Certains dossiers ne sont pas conformes à la définition de l'épreuve, notamment ceux présentés comme un « mémoire d'étude ou de recherche », ceux dont la structure résulte d'une compilation de supports sans véritable fil conducteur et sans analyse, ceux ciblés sur une thématique n'appartenant pas au champ disciplinaire et les dossiers sans questionnement sur les supports présentés, et particulièrement la qualité des sources.

Le jury conseille aux candidats :

- **de structurer les contenus du dossier par un plan clairement identifié ;**
- **d'analyser tous les supports utilisés ;**
- **de maîtriser tous les contenus du dossier ;**
- **de s'appuyer sur la partie scientifique pour élaborer la partie pédagogique.**

Si l'épreuve ne prévoit pas d'évaluation du dossier, sa réalisation, préparatoire à l'épreuve orale, doit permettre au jury, qui en prend connaissance avant la soutenance, d'apprécier la qualité du thème exploité, la pertinence et éventuellement la créativité, et l'innovation de la transposition pédagogique présentée.

Bien entendu, ces différents aspects sont repris lors de la soutenance orale.

La soutenance :

Le jury a apprécié :

Sur le fond :

- la qualité technique et scientifique des informations proposées par le candidat : fiabilité, actualisation, justesse, pertinence, etc. ;
- la réflexion conduite à partir d'une problématique qui permet ensuite une exploitation des programmes ou des référentiels (fil conducteur de la réflexion conduite dans la partie scientifique et technologique) ;
- la justesse de l'analyse de ces documents ;
- la qualité de l'argumentation, de la démonstration ;
- la présentation de ressources exploitées conduisant, avec un lien établi, à la conception et à la réalisation de documents pédagogiques adaptés au public ciblé ;
- l'inscription de l'exploitation pédagogique dans la progression proposée aux élèves, mobilisant une bonne connaissance de l'environnement professionnel et du champ disciplinaire ;
- une proposition de séance s'inscrivant de manière claire et rigoureuse au sein d'une séquence, elle-même inscrite dans une progression annoncée ;
- une formulation des objectifs pédagogiques ;
- la chronologie des séances en lien avec l'objectif de la séquence ;
- une séance adaptée aux objectifs fixés par le candidat en prenant en compte les pré-requis des élèves ;
- une utilisation pertinente du numérique dans la séance proposée ;
- une réflexion sur l'appropriation des acquis et des besoins des élèves au regard de la séance.
- une proposition de supports (professeurs et élèves) liés à la séance. Par exemple : « mémos » destinés aux élèves, documents, schémas, supports numériques, etc.

Sur la forme :

- une répartition équilibrée du temps d'exposé entre les apports techniques et scientifiques et l'exploitation pédagogique qui en est faite ;
- une utilisation adaptée et maîtrisée des outils de présentation ;
- une présentation dynamique, synthétique et structurée, détachée de l'écrit et des notes du candidat ;
- la maîtrise d'un vocabulaire technologique et pédagogique ;
- une utilisation de la totalité du temps imparti (30 min) pour cette soutenance, qui doit être préparée.

L'entretien :

Le jury a apprécié :

- les capacités d'écoute, d'échange des candidats qui vont au-delà de la simple réponse à un questionnement ;
- les capacités d'adaptabilité et de prise de recul qui s'appuient sur une bonne connaissance des formations et des programmes ;
- la capacité à remédier aux limites et aux insuffisances éventuelles des supports présentés ;
- la capacité à situer son enseignement dans le cadre d'un travail d'équipe ;
- la capacité à prendre en compte l'élève et ses besoins dans un groupe classe ;
- la maîtrise de la syntaxe et du vocabulaire ;
- une posture professionnelle correspondant à celle d'un enseignant ;
- une connaissance générale du fonctionnement d'un établissement scolaire.

Ainsi, le jury conseille aux candidats de se renseigner sur le fonctionnement d'un établissement scolaire, de rencontrer des professeurs de STMS certifiés et/ou des agrégés de SMS et d'observer quelques séances afin d'appréhender les démarches pédagogiques mises en œuvre et d'éviter des confusions entre les baccalauréats technologiques et professionnels.

Pour tous les candidats, le jury a systématiquement évalué les capacités à :

- savoir transmettre les principes de la vie démocratique, les valeurs de la République et les transférer dans la pratique pédagogique ;
- aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions et des croyances ;
- savoir argumenter et respecter la pensée des autres ;
- respecter les principes éthiques ;
- lutter contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons.

CONCLUSION GENERALE

L'analyse des résultats de l'admissibilité de cette session amène le jury à rappeler aux candidats, que la maîtrise des savoirs essentiels liés à la discipline, ainsi que la capacité à transmettre ces savoirs de façon claire, rigoureuse, adaptée au public visé que constituent élèves ou étudiants sont évaluées lors des épreuves.

La première épreuve d'admissibilité engage à la construction d'un développement en réponse au sujet proposé et requiert ainsi à la fois des connaissances précises, actuelles mais également une démarche rigoureuse d'explicitation, d'argumentation et une expression claire. La seconde épreuve d'admissibilité invite le candidat à analyser la solution technique présentée puis à exploiter et utiliser différents types de documents dans le cadre d'un travail sur des supports d'enseignement visant un ou des objectifs de formation spécifiés.

Le jury a apprécié lors de l'admission des prestations de très grande qualité, témoignant d'une réflexion tant sur la démarche que sur la stratégie pédagogique et de la projection dans le métier futur.

La première épreuve d'admission vise un travail de conception, qui prend appui sur le numérique et intègre une réflexion sur son utilisation dans la démarche pédagogique. La place du numérique doit être interrogée dès la phase de conception de la séquence, des séances.

Enfin, puisqu'il s'agit d'un enseignement technologique, qui se fonde sur un permanent aller-retour entre l'approche du réel pour comprendre et l'utilisation du savoir pour analyser ou faire, la présentation d'un dossier construit à partir d'une réalité du champ de la santé et du social et exploité pour un enseignement, complète l'approche des compétences requises pour un futur enseignant.

Bien sur il ne peut être exigé des candidats une totale connaissance des objectifs pédagogiques de chacun des programmes ou référentiels, ni qu'ils aient acquis dans leur formation une complète maîtrise des démarches, des méthodes pédagogiques mais tout du moins peut on attendre des candidats qu'ils se soient mis en position d'enseigner, qu'ils aient pu s'interroger sur la façon dont peut se concevoir une stratégie pédagogique, afin de répondre aux besoins de formation. Et cela va au delà de l'approche disciplinaire et doit conduire le futur enseignant à s'intéresser à tout ce qui va contribuer à la construction des compétences des élèves et étudiants.

Se familiariser avec le lycée, rencontrer des enseignants de SMS mais aussi des équipes pédagogiques, suivre des séances de formation dans différents niveaux

d'enseignement est assurément un moyen d'appréhender la posture de l'enseignant et les exigences du métier.

Le jury félicite les candidats admis au CAPET et au CAFEP. Le jury a apprécié les prestations de ces candidats qu'il se réjouit de compter bientôt comme futurs collègues.

REMERCIEMENTS

Le jury tient à remercier Monsieur le Proviseur, Madame la directrice déléguée aux formations technologiques et professionnelles du lycée la Martinière Duchère à Lyon, ainsi que les personnes qui ont été chargées de la maintenance informatique, de l'accueil, de l'hébergement et de la restauration des candidats et des membres de jury pour l'aide efficace apportée lors des épreuves d'admissibilité et d'admission qui ont eu lieu cette année encore dans d'excellentes conditions.

Le jury tient enfin à remercier Madame la gestionnaire du CAPET externe sciences médicosociales au ministère de l'éducation nationale pour son efficacité et son dévouement auprès du directoire, des membres du jury et des candidats.